



**M.R.C AVIGNON
Province de Québec**

Avis public

Aux contribuables de la Municipalité de Nouvelle.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Nouvelle tiendra une séance extraordinaire le 26 janvier à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville au 470, rue Francoeur, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028

Que le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire, le 26 janvier 2026 à 19 h, donnera l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement #452 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et déterminant les taux de taxes ainsi que les différents tarifs de compensation applicables.

Cette séance aura lieu à la salle du conseil de l'Hôtel de ville à Nouvelle (470, rue Francoeur).

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Budget de l'exercice financier 2026
4. Programme triennal d'immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 452 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et déterminant les taux de taxes ainsi que les différents tarifs de compensation applicables
6. Période de questions
7. Clôture de la séance
8. Levée de la séance

Donné à Nouvelle, ce 16 janvier 2026.

Benoît Cabot,
Directeur général et greffier-trésorier